



Aux services cantonaux du cadastre

Référence: 2101-05
Dossier traité par: Marc Nicodet
Wabern, le 12 juin 2009

D+M Express no 2009 / 07
«Géoportail de la MO»: Ouverture aux clients «nationaux» de la mensuration officielle

Mesdames, Messieurs,

Grâce au réseau et au portail unique développés dans le cadre du projet «Géoportail de la MO», l'administration fédérale a, depuis quelques temps, un accès facilité et centralisé à toutes les données numériques de la mensuration officielle disponibles sur l'ensemble du territoire helvétique.

Même si l'accès à ce portail est pour le moment exclusivement réservé aux services de l'administration fédérale, conformément aux conventions signées avec tous les cantons en 2008, plusieurs entreprises ou régies nationales (CFF, Swisscom, cablecom) ont eu connaissance de ces développements et nous ont fait part de leur intérêt à pouvoir profiter de ce moyen d'accéder aux données de la mensuration officielle.

Les CFF ont même adressé, à la fin de l'année passée, un courrier dans ce sens au président de la CSCC. Lors de la Conférence du 14 novembre dernier à Olten, ce thème a été abordé, et la D+M a été priée de réaliser une enquête auprès des cantons – raison pour laquelle nous nous adressons à vous aujourd'hui.

Les émoluments étant de la compétence des cantons, et aucun module permettant de calculer ceux-ci lors d'une commande de données passée via le portail central n'ayant été développé à ce jour, tous les aspects contractuels traitant tant des émoluments que des conditions d'utilisation des données doivent être réglés bilatéralement entre le client et chaque canton.

Mais il serait extrêmement dommage que cet aspect purement administratif empêche les «gros» clients de la mensuration officielle de profiter pleinement des développements techniques réalisés dans le cadre du projet «Géoportail de la MO». L'infrastructure que nous avons mise en place avec vous fonctionne très bien, et il serait regrettable de limiter son utilisation à la seule administration fédérale, alors qu'elle pourrait faire le bonheur d'autres clients.

Il en va également de l'image de la mensuration officielle auprès d'une frange importante de



notre clientèle. Il serait en effet déplorable de devoir renvoyer les clients «nationaux» (soit ceux qui désirent des données sur toute la Suisse, ou au moins sur plusieurs cantons) vers les dizaines (voire les centaines) de lieux de diffusions des données aux quatre coins de la Suisse pour y passer des commandes partielles, alors que l'infrastructure technique pour obtenir toutes ces données via un portail unique existe et est tout à fait opérationnelle.

Nous vous proposons donc la procédure suivante lorsqu'un client «national» s'adresse à la D+M pour obtenir un accès au «Géoportail de la MO»:

- La D+M le redirige vers les services cantonaux du cadastre concernés pour régler les aspects contractuels et financiers,
- chaque canton informe la D+M dès que le client est autorisé à accéder aux données du canton via le «Géoportail de la MO», ce qui pourrait même être le cas avant que tous les détails administratifs soient réglés, en envoyant par e-mail le formulaire annexé rempli à robert.balanche@swisstopo.ch. Vous trouverez la version numérique à l'adresse www.cadastre.ch → Documentation → Pour les cantons → Modèles et formulaires,
- la D+M fournit alors un accès au client, conformément aux spécifications mentionnées dans le formulaire (délimitation géographique des zones accessibles),
- lors de chaque commande de données que le client passe via le «Géoportail de la MO», chaque canton concerné reçoit les informations suivantes :
 - délimitation géographique de la partie de commande qui le concerne,
 - couches d'informations livrées,
 - indications concernant le client (nom, adresse, personne de contact, etc.)
- chaque canton peut alors transmettre au client une éventuelle facture en fonction des conditions contractuelles convenues,
- la D+M facture au client les frais de mise à disposition (participation aux frais de mise en place et de maintenance de l'infrastructure).

Une telle procédure permet à chaque canton de garder le contrôle de la diffusion de ses données et nous pensons que tous les partenaires impliqués auraient à y gagner si nous pouvions introduire ce moyen supplémentaire d'accéder aux données de la mensuration officielle.

Nous vous demandons de vous exprimer par rapport à cette proposition dans le questionnaire annexé, que vous voudrez bien remplir, signer et nous retourner d'ici au **7 août 2009**. Vous trouverez également une version numérique de ce questionnaire à l'adresse www.cadastre.ch → Documentation → Pour les cantons → Modèles et formulaires.

Nous vous remercions d'avance pour votre précieuse collaboration et vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos cordiales salutations.

Direction fédérale des mensurations cadastrales

Direction fédérale des mensurations cadastrales
Coordination et développement de la mensuration officielle

Fridolin Wicki
Responsable

Marc Nicodet
Responsable

- Questionnaire
- Formulaire-type pour autoriser l'accès aux données de la mensuration officielle via le «Géoportail de la MO»